

Département de Lot-et-Garonne

Commune de BON-ENCONTRE

ARRETE

du 07 décembre 2018

- Extrait du registre -

VENTE AU DEBALLAGE

Occupation du Domaine Public (devant les écoles François Mitterrand et Georges Brassens : Passage Stravinsky, Square Georges Brassens)

Association APE de Bon-Encontre

Nous, Maire de la Commune de Bon-Encontre

Vu le Code des Collectivités Territoriales en son article 2213.6

Vu la déclaration préalable reçue de Madame Isabelle DUCOUSSO, Présidente de l'Association APE de Bon-Encontre, conformément à l'arrêté ministériel du 9 Janvier 2009,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Madame Isabelle DUCOUSSO, Présidente de l'Association des Parents d'Elèves (APE) de Bon-Encontre est autorisée à procéder à une vente de gâteaux, crêpes, chocolats et décorations de Noël.

ARTICLE 2 : Cette manifestation se déroulera devant l'école maternelle François Mitterrand et l'école primaire Georges Brassens (Passage Stravinsky et Square Georges Brassens) le **vendredi 21 décembre 2018, de 16 h 30 à 18 h 30.**

ARTICLE 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Mairie, Monsieur le Brigadier Chef de Police Municipale, Monsieur le Commissaire de Police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à Monsieur le Directeur Départemental de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes de Lot et Garonne.

Fait à Bon-Encontre, les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire,
P. TREY D'OUSTEAU**

**Pour copie conforme,
Le Maire,**

